MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Travail en détention
La plateforme numérique IPRO 360°

Depuis sa création en 2018, l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (Atigip) soutient l'insertion professionnelle des personnes détenues. En développant le travail, la formation professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi en détention, elle contribue à leur réinsertion durable et à la lutte contre la récidive.

La plateforme numérique IPRO 360° simplifie l'installation des entreprises de vos territoires dans les espaces de travail des établissements pénitentiaires.

1

Les multiples possibilités du travail pénitentiaire

À leur entrée en détention, les personnes détenues sont souvent éloignées de l'emploi et peu qualifiées. Exercer une activité professionnelle rémunérée pendant la période de détention représente alors un enjeu significatif et constitue un levier essentiel pour sécuriser la sortie de detention et prévenir efficacement la récidive.

Les postes de travail en détention peuvent être proposés :

- par près de 450 entreprises concessionnaires ou gestionnaires délégués, ayant implanté une activité au sein d'ateliers de travail mis à leur disposition dans des établissements pénitentiaires et souhaitant associer impact social, production de proximité et performance économique ;
- par l'administration pénitentiaire, pour le bon fonctionnement de l'établissement (restauration collective, entretien, buanderie, etc.) ;
- par l'Atigip elle-même, dans le cadre des ateliers de travail pénitentiaire directement gérés par le ministère de la Justice.

La production de biens et de services confiée à des personnes détenues s'exerce au sein des établissements pénitentiaires dans un cadre professionnel rigoureux, au plus proche des exigences du secteur privé. Cette activité leur permet d'acquérir des compétences structurantes et directement mobilisables pour leur réinsertion professionnelle à l'issue de leur peine, tout en offrant de réels avantages économiques, opérationnels et humains aux entreprises.

Depuis 2022, la relation de travail entre les entreprises installées en détention et les personnes détenues est encadrée par le contrat d'emploi pénitentiaire.

Un outil numérique à destination des partenaires économiques

IPRO 360° est la plateforme numérique du ministère de la Justice, pilotée par l'Atigip, dédiée au développement des partenariats économiques et de l'emploi au sein des établissements pénitentiaires. Conçue pour simplifier les relations entre les acteurs économiques et l'administration pénitentiaire, elle offre aux entreprises un accès centralisé aux opportunités d'implantation d'activités et de sous-traitance en détention.

Son portail dédié met à disposition une cartographie interactive permettant d'identifier les espaces de travail disponibles sur l'ensemble du territoire, selon des critères techniques et logistiques précis, et de solliciter directement les référents interrégionaux.

Pour en savoir davantage sur les activités professionnelles en détention et contribuer à l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice : Découvrez les ateliers disponibles près de chez vous

Une question ? Un besoin ?

Contacter l'Atigip

ATIGIP
AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

© Ministère de la Justice/DICOM/Impression CIN 2026